L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 72.

NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 23 AVRIL 1876.

49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN. 23 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Hoffman, Marks & Co., dans leurs salles d'encan—marchandises sèches, lingerie, notions, broderies, etc.

Par Vincent & Co., au No. 15 Exchange Place—articles de tailleurs, draps, etc.

SPECTACLES.

Dimanche, 23 Avril.

ACADÉMIE—Un acte de Girofle-Girofla—La grande Duchesse.—Barbe Bleue — La Fille de Mme Angot.

SALLE GRUNEWALD—Grand Concert.

Les Etats-Unis et leurs admirateurs français.

Au moment où la presse américaine est remplie de lamentations sur la corruption des mœurs politiques de la république et où beaucoup d'écrivains n'hésitent pas à écrire le mot décadence en regard de celui du Centenaire qu'il s'agit de célébrer, le câble transatlantique apporte de ce côté de l'Océan les échos des dithyrambes que deux grands écrivains français viennent de consacrer à la glorification de la république américaine. Quelques journaux y trouvent une consolation.

Il nous est agréable, dit le *Herald*, de savoir que nous ne sommes pas tous des voleurs et des brocanteurs, comme cela paraît être l'opinion des écrivains de la presse de Londres qui honorent notre pays en commentant sa marche rétrograde dans la voie de la civilisation.

Le *Herald* n'a pas besoin d'aller chercher dans la presse de Londres la critique des mœurs politiques aux Etats-Unis. La presse américaine—et elle l'en félicitons—, s'est chargée de ce soin d'une façon si complète qu'elle a peu laissé à glaner dans ce champ si fertile.

Le Congrès des Etats-Unis est d'ailleurs en train de porter la lumière sur toutes les plaies du corps politique, et il s'inquiète peu de détruire des illusions car il considère qu'il est plus patriotique de montrer la gravité du mal que de le cacher. S'il y a décadence, comme le prétendent les pessimistes, le devoir est de provoquer une réaction qui l'arrête.

Les périodes redondantes de Louis Blanc et les images de Victor Hugo auront produit, sans aucun doute, un grand effet sur des auditeurs disposés à accepter comme articles de foi toutes les louanges décernées à la république américaine, mais lorsque les discours de ces orateurs parviendront aux lecteurs américains ceux-ci ne seront guère en disposition de les accepter comme une flatterie agréable, car le contraste entre la réalité et le tableau dû à l'imagination passionnée de l'historien et du poète français sera beaucoup trop frappant. Ils ne pourront donc qu'y puiser un enseignement et se dire "voilà ce qui devrait être mais ce qui malheureusement, n'est qu'une fiction."

Une dépêche mentionne comme suit le discours de Victor Hugo :

M. Victor Hugo a prononcé un extravagant discours à l'éloge de l'Amérique. Il a déclaré que si l'Amérique doit à la France l'abolition de l'esclavage, la France devra à l'Amérique l'amnistie. Le 20e siècle verra les Etats-Unis d'Amérique étreindre dans un fraternel embrassement les Etats-Unis d'Europe.

L'orateur a été applaudi avec enthousiasme.

Une dépêche spéciale au *Herald* ajoute :

Le discours de M. Victor Hugo a été mal dit, semé d'épigrammes et en quelques bloquer. Après avoir passé en revue la situation [illegible] européenne, "Ah! messieurs, a-t-il dit en terminant, tous les efforts du despotisme en faveur de la réaction n'ont pas eu d'autre résultat que d'assurer le triomphe des principes républicains et la consolidation de l'entente qui existe entre la France et l'Amérique."

On connaît déjà le sens du discours de Louis Blanc par l'analyse télégraphique que nous en avons donnée. Il a retracé l'histoire des institutions républicaines de l'Amérique et il a fait une allusion significative à "la magnanimité du Nord à l'égard du Sud après la guerre de sécession." On y a vu une allusion à la question de l'amnistie.

La Louisiane hélas ! atteste la magnanimité des vainqueurs à peu près comme la Pologne a attesté celle des puissances co-partageantes et comme aujourd'hui, l'Alsace-Lorraine atteste la magnanimité des prussiens!

Notre confrère du *Courrier des Etats-Unis* dit que Victor Hugo et Louis Blanc ont cherché à faire de l'Exposition de Philadelphie un instrument pour les fins de leur parti et il relève, en excellentes termes, l'erreur de Louis Blanc.

Louis Blanc, d'ailleurs, qui, comme historien, est plus tenu que tout autre à la vérité historique, a été obligé de donner une entorse à l'histoire des Etats-Unis pour en faire sortir des arguments en faveur de sa thèse. Il voulait amener l'amnistie sur le tapis, et il a parlé de la "magnanimité montrée au Sud par le Nord après la guerre." Il n'y a qu'un mal, c'est que cette magnanimité est une pure fiction. Loin d'être magnanime, le Nord a organisé après la guerre une persécution qui dure encore non contre quelques milliers d'hommes ayant pris part à la guerre civile, mais contre des populations tout entières, contre toute une section du pays, qui n'est pas encore relevée de la compression arbitraire à laquelle elle a été soumise. La vindicte des vainqueurs ne s'est pas exercée contre des individus, elle n'a point infligé de condamnations pénales ; mais elle a dépouillé plusieurs millions de citoyens de leurs droits civiques ; elle leur a imposé des gouvernants indignes qui les ont pillés en même temps que tyrannisés, et aujourd'hui encore, après douze ans de paix, non-seulement l'amnistie finale a été, il y a moins de trois mois, de cela, repoussée par le Congrès ; mais encore des hommes d'Etat éminents, des aspirants à la présidence, ont passionnément soufflé sur les cendres de la guerre civile pour en faire jaillir de nouvelles haines et éloigner le jour de la réconciliation.

M. Louis Blanc a donc eu tort d'invoquer l'exemple des Etats-Unis en faveur de l'amnistie ; il a faussé l'histoire, et Victor Hugo en a pâli de ses phrases à effet, il lui a emboîté le pas en disant que, comme l'Amérique était redevable à la France de l'abolition de l'esclavage, la France serait redevable de l'amnistie à l'Amérique. Il n'y a là dedans que des phrases à effet, qui ont été chaleureusement applaudies, naturellement ; mais qui manquent de portée en dehors de l'enceinte où elles ont été prononcées, et que des hommes comme Louis Blanc et Victor Hugo, qui ont bien d'autres ressources dans leur génie, devraient laisser aux orateurs de club et aux écrivains de petits journaux. Heureusement, la lumière se fait tous les jours et elle se fait si bien qu'il ne sera plus permis à personne de donner au peuple des illusions pour des arguments.

L'auteur de *Paris en Amérique*, — cette jolie fiction, — M. de Laboulaye va être jaloux ; il trouvera que Victor Hugo et Louis Blanc ont empiété sur ses domaines, en faisant vibrer une corde qu'il s'était réservée, celle de l'admiration pour la république américaine.

Certes, il ne nous serait que fort agréable de voir des écrivains français d'un aussi grand talent, rendre justice aux qualités du peuple américain et à ce qu'il y a de bon dans ses institutions. Mais, pour que leurs éloges fussent appréciés aux Etats-Unis, il faudrait qu'ils fussent basés sur l'observation des faits et non sur une conception imaginaire de ce qui devrait être.

Ni Victor Hugo ni Louis Blanc ne sont jamais venus en Amérique et nous ne sommes pas bien sûrs que M. Laboulaye ait passé deux semaines à Boston ou à New-York. Ils ne viendront probablement pas à l'Exposition, car ils seront retenus par leurs devoirs parlementaires, mais y viendront-ils passer quelques jours qu'ils ne pourraient faire d'observations utiles dans le milieu où ils se trouveront placés.

L'année 1876 pourra, cependant, fournir un argument puissant en faveur des institutions du pays. Si les enquêtes congressionnelles aboutissent à chasser du temple gouvernemental tous les impures vendeurs qui l'ont souillé, si l'élection de novembre replace au fauteuil de Washington un homme qui l'honore et qui soit le représentant de l'honnêteté et de la légalité, alors, les admirateurs de la république américaine pourront invoquer à l'appui de leurs éloges, cet éloquent exemple de la fidélité et dire que la nation qui aura su réagir aussi efficacement contre la corruption, était restée saine elle-même et que le système de *self government* ne saurait être condamné puisqu'il sera sorti victorieusement de la première crise qui aura permis d'en éprouver la vertu.

Mais il convient d'attendre que tout cela soit accompli pour féliciter le peuple américain d'avoir pris sa revanche de la triste période de quinze ans qu'il vient de traverser.

DISCOURS DE L'HONORABLE RANDALL L. GIBSON.—Nous avons reçu de l'Honorable Randall L. Gibson, représentant du premier district congressionnel, un exemplaire du discours qu'il a prononcé le 20 janvier dernier, devant la Chambre, sur la question du traité entre les Etats-Unis et le roi des îles Hawaï. Le général Gibson, qui s'est activement occupé des intérêts de la Louisiane depuis le début de la session, a choisi pour ses débuts oratoires une question d'affaires intéressant notre industrie sucrière, et il a traité son sujet de façon à s'attirer les félicitations des plus éminents de ses collègues. Nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui pensent que nos représentants auraient dû, à leur entrée dans la Chambre, se poser en Don Quichottes et rompre des lances à tort et à travers. C'eût été compromettre notre cause au lieu de la servir.

LE MAUSOLÉE DU GÉNÉRAL ROBT. E. LEE.—On sait que les restes du général Robt. E. Lee reposent dans le cimetière de Lexington, en Virginie. Le modeste tombeau qui les renferme a été construit sur un terrain offert à la famille de l'illustre défunt par l'Université Washington et Lee dont ce dernier avait été président.

Il s'agit maintenant de remplacer cette tombe par un Mausolée digne du héros qui l'occupe et du peuple qui honore sa mémoire. C'est dans ce but qu'a été fondée la *Lee Memorial Association*, exclusivement composée de dames qui, dans chaque Etat du Sud, recueillent des souscriptions et les transmettent à Lexington.

L'Association de la Nouvelle-Orléans se réunira demain, lundi, à 1 heure de l'après-midi, dans le salon P de l'hôtel St-Charles, pour se constituer d'une manière définitive et s'entendre sur une grande fête qu'elle se propose d'organiser au profit du Mausolée et qui aura lieu dans le courant du mois prochain.

Nous allions oublier de dire que la statue conchée du général Lee, taillée par M. Valentine, artiste américain d'un très grand mérite, dans un bloc de marbre du Vermont, reposera sur le Mausolée dont elle formera le couronnement. La statue a plus de sept pieds de longueur et on en parle comme d'un chef-d'œuvre.

Il ne vous reste que six jours. TIRAGE
Il ne vous reste que six jours D'OR
Il ne vous reste que six jours
Il ne vous reste que six jours OPÉRA
Il ne vous reste que six jours OPÉRA
Pour faire fortune
Pour faire fortune
Pour faire fortune SAMEDI.
Pour faire fortune 22 AVRIL.
Pour faire fortune.

☞ Ligne "White Star"—Une des meilleures cabines à deux lits sur le steamer Germania, partant de New York le 20 mai prochain. S'adresser à A. K. Miller & Co., 35 rue Carondelet.

Les Adversaires de la Taxe.

—(Communiqué.)—

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

Les Quarante—ce nom est significatif et rappelle un vieux conte d'enfant — les Quarante adversaires de la taxe, qui ont sollicité l'intervention d'un tribunal de justice pour empêcher les électeurs de la paroisse d'Orléans de voter sur la question de savoir si une taxe sera prélevée pour aider à la construction du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique, et qui ont essuyé un échec, comme s'y attendaient tous ceux qui entendent quelque chose au droit, sont tout heureux maintenant à la pensée qu'il pourront s'opposer au prélèvement de la taxe et même empêcher que le peuple ne soit consulté d'ici à un an sur l'opportunité de la dite taxe. — On les reconnaît bien là. Mais supposons un moment que ce qu'ils croient possible se réalise en effet, qu'adviendra-t-il ?

Nous supposerons en outre qu'ils réussissent, et que les trente milles du voie maintenant prêts à recevoir les rails soient abandonnés, que le marché avantageux conclu pour les travaux de terrassement devienne nul et de nul effet; que les efforts tentés par quinze citoyens entreprenants, qu'entoure l'estime publique, pour construire un railway jusqu'à la frontière du Texas, aboutissent à un échec, et que toutes nos espérances de ce côté soient déçues, qu'en résultera-t-il ?

MM. J. G. Gaines, H. S. Buckner, James Zuntz, James Graham, l'ancien auditeur Alex. Hill, H. T. Yennard, L. J. Higby, L. C. Roudanez et d'autres qui résident à la Nile-Orléans ou ont peut-être l'intention d'y rester, ainsi que les maisons qui représentent des propriétaires absents, telle que la maison Laffitte, Duffilho et Cie, ou la maison Rochereau et Cie., ont-ils songé sérieusement aux conséquences du succès qu'ils pourraient obtenir momentanément devant les tribunaux en retardant le prélèvement de la taxe au profit du chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique ?

Nous supposerons qu'ils aient brisé l'organisation fondée dans le but de doter la Nile-Orléans et la Louisiane d'une voie ferrée jusqu'au Texas, entreprise d'une impérieuse nécessité pour le salut de notre commerce qui s'en va échapperont-ils pour cela à la taxe accrue de dépens ? S'ils l'imaginent, ils se trompent étrangement. Voici ce qui résultera infailliblement de leur succès momentané. Les citoyens honnêtes qui sont à cette heure à la tête de l'entreprise du chemin de fer dont il s'agit et qui ont prouvé qu'on peut la mener à bonne fin, ces citoyens se retireront et seront remplacés par des aventuriers qui s'empareront de l'affaire et l'exploiteront dans leur propre intérêt et en sacrifiant à leur égoïsme la propriété foncière.

Ils collecteront la taxe comme l'a fait Edgerton, et les contribuables, après avoir payé l'impot, n'auront ni argent ni chemin. Est-ce là ce que veulent les adversaires de la taxe ? Ils ne sauraient contester l'exactitude des déductions que nous tirons de la ligne de conduite qu'ils suivent. Si les citoyens qui ont avec tant de désintéressement entrepris la construction d'une grande voie de communication devant aboutir au cœur d'un grand Etat agricole, le Texas, sont forcés d'abandonner ce travail, pense-t-on que d'autres reprendraient l'affaire en sous œuvre avec la ferme détermination de réussir ? Ces continuateurs d'une grande idée n'auront qu'un but, toucher le montant d'une taxe à laquelle les propriétaires fonciers ne sauraient se soustraire, afin de s'enrichir aux dépens de ces derniers. Voilà ce qui résultera de l'opposition faite en ce moment à la taxe.

A quoi se réduit donc la question ? A ceci : Devons-nous approuver immédiatement la taxe afin d'avoir un chemin qui nous assure dans un avenir très prochain un commerce de plus de cinquante millions par an ; ou devons-nous, au moyen de subterfuges légaux, retarder le prélèvement d'un impôt que nous serons tôt ou tard obligés de payer, et cela avec la certitude que nous n'aurons ni chemin, ni l'équivalent de l'argent que nous aurons dépensé ?

Le peuple voudra-t-il envisager la question sous ce point de vue, le seul vrai, et se prononcer ensuite en connaissance de cause ? Espérons-le.

PLUSIEURS CONTRIBUABLES.

☞ Harry Hammersley, le seul enseignant théorique et pratique de la gymnastie rationnelle.

Louisiane.

Notre confrère de St-Jacques, J. Genti, annonce en ces termes l'addition d'une partie anglaise à son journal. Bien entendu que les lecteurs de la partie française n'y perdront rien :

Le Louisianais.—Nous n'entendons point abandonner la langue française, celle de nos pères et celle de nombreux Louisianais. St-Jacques parle encore français, Dieu merci, et le parlera longtemps. Cette langue, du reste, nous semble un excellent medium pour la pensée humaine, et nous la croyons digne d'être l'interprète de grands principes, de hautes vérités et de nobles sentiments. N'est-elle pas la langue franche, vraie, claire et qui ne ment point ? C'est celle des hommes aux hommes.

Nous resterons donc, comme publication et comme langue, français avant tout. Le *Louisianais* anglais ne serait plus le *Louisianais*. Cependant, comme l'anglais est la langue légale du pays, comme il est parmi nous des Américains ne parlant pas le français, nous publierons désormais, chaque semaine, qu'il vente ou pleuve, en addition à notre français ordinaire, deux ou trois colonnes de prose parfaitement anglaise et digne de rivaliser avec celle des villes de second ordre.

La course à la fortune
Samedi 29 avril
Tirage d'or
Gagnez le lot
3580 lots $100,000 en or
$502,500 en or 1 chance sur 6
Pas de remise
Pas de réduction de lots
Voici le moment de faire fortune

—On parle beaucoup, dans le canton de la Ferté-Macé, de la situation embarrassante dans laquelle se trouve actuellement une double famille de la contrée. Voici ce dont il s'agit : En 1870, le sieur X....., marié depuis peu, fut appelé sous les drapeaux, et tomba mortellement blessé sous les murs de Metz. Son cadavre fut reconnu, enterré, et l'extrait mortuaire délivré. Quelques années plus tard, la veuve convola en secondes noces, et bientôt un enfant naquit de cette union.

Tout allait bien dans le nouveau ménage, quand, soudain, un fantôme se dressa, le mois dernier, devant les époux consternés. C'était le premier mari, qu'on avait cru mort, alors qu'il n'était que prisonnier en Prusse, où, à la suite d'actes de rébellion, il s'était vu condamner à cinq ans de forteresse et privé de toutes communications avec le dehors. Aujourd'hui, sa captivité a pris fin, et le premier usage qu'il a fait de sa liberté a été de voler vers celle que, la veille encore, il nommait la pauvre délaissée. Vous voyez d'ici l'étrange situation des trois personnages et les embarras de leur position respective.

☞ Gymnase pour les dames, 207 Canal, pour le traitement spécial des faiblesses de reins et de la débilité générale.

(*Communiqué.*)

Important Correspondance.

Information pratique pour le Peuple.

La correspondance suivante donne sous la forme la plus brève et dans le langage le plus simple, exactement les informations dont on a besoin nos concitoyens pour pouvoir comprendre pleinement les immenses bénéfices que doit recueillir la Nouvelle-Orléans de la construction du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique.

A. E. B. Wheelock, président de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et du Pacifique.

Cher Monsieur : Je m'adresse respectueusement à vous pour obtenir des informations sur l'étendue des avantages que ce chemin de fer peut procurer à la classe de citoyens de cette paroisse représentée.

Comme le sujet intéresse directement les membres de cette organisation et qu'il sera l'objet d'une décision à la prochaine réunion du comité central, je désire, en conséquence, avoir les informations que m'a position m'oblige à communiquer aux membres à la prochaine réunion qui aura lieu le 17 avril 1876.

Toutes les informations que vous voudrez bien me communiquer seront respectueusement soumises.

Respectueusement,

(Signé) PAUL GRANZIN,

Président du conseil central de l'Association des Artisans et Travailleurs de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1876.

A M. Paul Granzin, président du conseil central de l'association des Artisans et des Travailleurs de la Nouvelle-Orléans.

Cher monsieur : J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication du 13 courant reçue seulement aujourd'hui. Si vous n'avez pas commis d'erreur en datant votre lettre, le délai dans la transmission est inexplicable. Pour l'information de votre respectable et intelligente société, vous désirez savoir comment et à quel degré la classe de citoyens intéressée dans votre organisation industrielle sera avantagée par la construction du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique.

A cela je réponds :

1° Qu'après l'achèvement du chemin entre Alexandrie, Shreveport et Marshal, il n'est pas douteux que quatre cent mille balles de coton de plus qu'il n'en arrive maintenant dans notre ville, seront reçues.

2° Qu'au moins quinze millions de boisseaux de blé qui sont maintenant forcément envoyés au marché déjà surchargé de St-Louis, seront aussi expédiés à cette place.

3° Que d'après les calculs les plus modérés, il est absolument certain qu'en addition à la grande quantité de blé que nous recevrons, dix millions au moins de boisseaux de maïs, d'avoine et d'orge arriveront ainsi sur nos levées.

4° Que la moitié au moins de tout le bœuf, du mouton et des autres comestibles essentiels que nous consommons nous parviendront par le chemin, une fois qu'il sera établi, ce qui diminuera considérablement le coût de l'existence pour les travailleurs.

5° Que c'est une évaluation très modérée que d'estimer à cinq millions de dollars par an tous les autres articles de marchandise qui viendront certainement ici par cette route, savoir : du foin, des peaux, du suif, des fourrures et divers produits agricoles.

6° En retour de ces expéditions à notre ville, à nos ateliers, à nos manufactures, les marchands et les artisans enverront des ouvrages de leur travail, ce qui procurera un emploi constant, à prix pleins, à toutes les classes et à toutes les catégories de nos concitoyens.

Nos arrimeurs, nos déchargeurs, nos charretiers et nos journaliers auront un emploi permanent, comme nos marchands et nos commis de toute classe en auront ; et le commerce de grain que les nécessités du commerce amèneront ici, se fera heureusement dans l'été, au moment où le trafic des autres articles d'exportation se discontinue et où les ouvriers ne peuvent trouver du travail.

Comment donc demanderez-vous naturellement, pouvons-nous être certains des résultats qui viennent d'être prédits avec tant de confiance.

Je réponds que le seul rival formidable, si ce n'est pas le seul rival réel que nous ayons à combattre, sera St-Louis qui, maintenant, grâce à deux chemins de fer, a le monopole sans conteste du pays dont nous prétendons à contrôler et dont nous contrôlerons le commerce si nous réussissons seulement à construire ce chemin. Je dis que nous devons le contrôler, parce qu'avec une voie ferrée allant à Marshall, nous sommes plus rapprochés de cette ville progressive de deux cent cinquante milles que ne l'est notre rivale de l'Ouest et nous ayons ainsi en notre faveur la préférence naturelle et les sympathies de la population du Texas.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

E. B. WHEELOCK.

Président de la Compagnie du chemin de fer de la Nile-Orléans et du Pacifique.

☞ Gymnase pour les dames, 207, Canal. Voici le moment de guérir les maux de tête et les irrégularités.

Exposé de la Compagnie des Levées.

Nouvelle-Orléans, 21 avril 1876.

A Son Excellence, Wm Pitt Kellogg, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Monsieur, les journaux de la Nile-Orléans de cette date, publient une lettre du général James Longstreet, commissaire d'Etat, à Votre Excellence, dans laquelle il signale un excédant de paiement qui aurait été fait par l'Etat à la Compagnie des Levées, pour travaux exécutés en 1874 et en 1875.

Un sentiment de justice vis-à-vis de la Compagnie des Levées, et le respect dû à la vérité et à l'opinion publique, me décident à vous adresser une réponse aux allégations inexactes du général Longstreet.

La Compagnie des Levées désire que le plus rigoureux examen soit fait de ce qui lui aurait été payé par l'Etat, ou du mesurage officiel des travaux qu'elle a exécutés, ou de tout autre sujet qui la concerne.

La Compagnie des Levées a souvent déclaré, et elle affirme de nouveau aujourd'hui, que des sommes versées dans le trésor de l'Etat pour construire des levées, avaient été, contrairement à la loi, appliquées à un autre but.

Nous affirmons, en outre, que loin d'avoir reçu, pour une année quelconque, un excédent de paiement, la Compagnie des Levées, depuis sa création, a invariablement touché, chaque année, une somme inférieure à celle que l'Etat aurait dû lui payer, en vertu du marché conclu entre elle et ce dernier, pour construction et réparation de levées.

Nous affirmons que le total de ce déficit annuel excède de beaucoup un million de piastres pour les cinq dernières années.

Nous affirmons que, avant qu'une seule piastre ait été payée par l'Etat à la compagnie des Levées, celle-ci avait construit pour plus de $400,000 de levées, et qu'elle avait payé ce montant avec les souscriptions des actionnaires. Elle a depuis, pendant les quatre dernières années, emprunté, sur ses bons et billets, plus de $ 00,000 pour exécuter ses travaux et suppléer au déficit occasionné par le non-paiement annuel des sommes qui lui devait l'Etat, comptant sur la bonne foi de celui-ci pour être remboursée.

Le général Longstreet déclare que la Compagnie des Levées a reçu, en 1874, $677,900, et, en 1875, $849,400, c'est-à-dire $1,021,600 dans ces deux années, et que pendant ce temps la compagnie a construit 1,824,132 yardes cubes de levées, lui donnant droit, d'après les termes de son contrat avec l'Etat, à $912,066 seulement, et que consé quemment la dite compagnie a touché $109,534 de plus qu'il ne lui revenait, montant dont elle n'aurait pas rendu compte comme elle aurait dû le faire. Le général Longstreet oublie (ou il ne s'est pas donné la peine de s'en informer) que plus de la moitié de cette somme qu'il prétend avoir été payée à la compagnie, dans les deux années, provient de taxes arriérées pour travaux exécutés en 1871, 1872 et 1873.

Du 1er janvier 1875 au 1er janvier 1876, le montant des taxes de levée payé au trésor d'Etat a été de $359,588 69, dont $321,800 seulement ont été payés à la Compagnie des Levées pour travaux exécutés en 1874 et 1875.

Comme on se peut rien à la Compagnie des Levées sinon contre présentation au trésorier d'un warrant dûment certifié par les signatures du président et du trésorier de la Compagnie, Votre Excellence peut facilement vérifier l'exactitude des chiffres ci-dessus en faisant examiner les warrants et relever les montants payés chaque année.

J'appelle respectueusement l'attention de votre Excellence sur ce qui est dit, dans la lettre du général Longstreet, au sujet de la crevasse de Milliken's Bend. Au commencement d'avril, un bouté eut lieu dans l'ancienne levée de Milliken's Bend, en face d'une levée que lon construisait par ordre de la commission d'ingénieurs.

Nous avons, en apprenant la nouvelle, adressé, en date du 4 avril, une lettre à la compagnie, ordonnant à celle-ci de boucher la crevasse le plus tôt possible, sous la direction de l'ingénieur en chef de l'Etat. Le 11 avril, la commission reçut une lettre qui lui demandait ce que la compagnie avait fait ; j'y répondis comme suit : ce que vous signale ma réponse.

Nouvelle-Orléans, 11 avril 1876.

Au général James Longstreet, président de la commission d'ingénieurs :

En réponse à votre communication de ce jour, nous vous annonçons qu'en recevant votre première lettre relativement à la crevasse de Milliken's Bend, la compagnie en, écha chargea de conférer avec Mr. Mcginty, sous contracteur, qui construit en ce moment la nouvelle levée de la rive, sous la direction de l'ingénieur en chef de l'Etat. Le seul renseignement que Mr Barker ait porté à la connaissance de la compagnie, c'est qu'on a exécuté, à chaque extrémité de la crevasse, des travaux qui empêchent cet accident de s'agrandir. Si l'on n'a point continué les travaux, ainsi que vous dites le tenir de bonne source, c'est qu'il y a un manque de fonds pour payer la grande quantité de matériaux, les salaires des hommes, etc. La compagnie ne peut pas fournir de fonds. Le montant des taxes de 1875 et même une grande partie de celles de 1874 avaient été consacrés, d'avance, à la construction de levées ordonnées par la commission d'ingénieurs ; de plus, la compagnie a rencontré un obstacle dans un ordre de la Cour de District Supérieure qui défend à l'auditeur de délivrer des mandats à la compagnie pour taxes reçues.

Je suis, etc.

JNO. HENDERSON,

Président de la compagnie des levées.

Le 29 mars 1876, la commission des ingénieurs publia ce qui suit :

Aux planteurs et aux autres personnes intéressées :

Bureau de la commission d'ingénieurs des levées.

La commission d'ingénieurs de Levées croit devoir avertir les planteurs et les propriétaires riverains que la taxe de trois mills imposée sur toutes les propriétés de l'Etat pour la construction de levées, est épuisée, et qu'il reste à faire des levées que les ingénieurs considèrent comme absolument nécessaires, mais la commission ne peut pas ordonner la construction de plus de levées que la taxe de trois mills ne pourra payer.

Par ordre de la commission,

J. G. LONGSTREET,

Secrétaire.

Le 4 avril 1876, le Gén. Longstreet, prétendant, au remplissement, à la compagnie, de boucher la crevasse de Milliken's Bend, sans qu'il ait fait une inspection, sans qu'il ait été renseigné quant à la possibilité d'exécuter le travail, sans avoir envoyé de cahier de charges, sans s'être arrêté aux dépenses bien que six jours auparavant, la commission dont il se prétend soit amoindri aux planteurs et autres que "le montant de la taxe avait déjà été consacré à la construction de levées ordonnées." Et parce que la compagnie n'a pas pu obéir à ces instructions, il exprime l'opinion que le fait de n'avoir pas accompli ce qu'il savait être une impossibilité, constituerait un "cas pour forfaiture de contrat, &c.

Relativement à cette question, je désire mentionner la cause et l'objet de l'ordre d'injonction, auquel je me réfère dans ma lettre précédente du 11 avril. Le général Longstreet a été nommé par Votre Excellence pour remplir la place de commissaire des ingénieurs, dont les fonctions sont définies par la loi, et dont le salaire annuel de $6,000, d'après le texte même de la loi, "doit être payé par l'Etat."

Ce salaire, le général Longstreet l'a reçu depuis l'époque de sa nomination jusqu'au premier janvier 1875. Il a été jusqu'à cette date payé par l'Etat. La Législature dans la session de 1875 a négligé d'inclure le salaire du général Longstreet dans le bill d'allocations qu'elle a adopté pour cette année. La Législature dans la session de 1876 a refusé également de voter l'allocation nécessaire.

Comme l'Etat n'a pas payé, ou ne voulait pas payer ce salaire, le général Longstreet a intenté un procès pour contraindre l'auditeur à tirer un mandat de six mille piastres (montant de son salaire) sur le trésorier, plus deux mille piastres pour le salaire de J. G. Longstreet, secrétaire de la commission, une place qui n'est pas désignée par la loi, et douze cents piastres, pour les dépenses encourues par lui (Longstreet) en inspectant les levées.

Le tout devant être pris des fonds accordés à la compagnie des levées, c'est-à-dire, que c'est la compagnie des levées qui doit payer le tout, comme cette requête n'était pas conforme à la loi et comme il paraissait très étrange qu'un officier de l'Etat, dont le devoir est de se prononcer entre la compagnie des levées et l'Etat, lorsque leurs intérêts semblent en conflit, voulût faire payer par la compagnie des levées, la compagnie n'est opposée à la réclamation du général Longstreet.

C'est en conséquence de ce procès avec le général Longstreet qu'une injonction a été lancée défendant à l'auditeur d'émettre des mandats en faveur de la compagnie afin qu'elle puisse présenter ces mandats au trésorier d'Etat, jusqu'à ce que son salaire et celui de son secrétaire soient payés préalablement ; privant ainsi la compagnie, au moment le plus critique, de ses ressources au comptant.

Cette injonction a été lancée le 14 mars 1876, et maintenue le 5 avril.

Je désire appeler également votre attention sur d'autres erreurs de faits et de chiffres dans la lettre du général Longstreet.

Le général Longstreet dit que la levée du Milliken's Bend était comprise dans l'ordre du 1er octobre 1875 et que "le 15 novembre suivant le plan, les projets et le cahier des charges furent envoyés à la Compagnie des Levées."

Le plan et le projet officiels de la levée de Milliken's Bend, actuellement aux bureaux de la compagnie, prouvent que cette déclaration n'est pas vraie. car l'ordre porte ce qui suit :

"Lieu désigné par la commission d'ingénieurs, marqué et nivelé le 14 novembre 1875. Bureaux de la commission d'ingénieurs, Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1875 ; respectueusement adressé à la Compagnie de Levées pour construction (signée) P. O. Hébert, faisant fonctions de président de la commission d'ingénieurs."

Ainsi, bien que la commission d'ingénieurs comprît cette levée dans son ordre du 1er octobre comme devant être construite, elle ne fut marquée et nivelée que le 14 novembre ; "les plans, les projets et le cahier des charges" ne furent pas "envoyés à la compagnie le 15 novembre," mais après le 1er décembre suivant.

L'intention du général Longstreet était évidemment de jeter le blâme sur la compagnie, tandis que celle-ci ne reçut l'ordre de construire la levée, avec le plan, le projet et le cahier des charges, que deux mois après que la commission eut pris la décision. La loi et le contrat donnent à la compagnie soixante jours après qu'elle a reçu les plans et les profiles pour commencer les travaux, mais, dans ce cas-ci, la compagnie actif avant d'avoir reçu les plans et les profiles et conclut un marché pour l'exécution du travail, le 17 novembre 1875, et avec un proviso d'après lequel les travaux ne seraient pas commencés plus tard que le 1er décembre.

La loi et le contrat ne mentionnent que la construction de levées pour lesquelles des plans, des profiles et des cahiers des charges sont envoyés, après le choix de l'emplacement et le nivellement.

Voici un tableau de compte de l'Etat avec la Compagnie, jusqu'au 1er mars 1876, date à laquelle l'ordre de cour fut remis à la Compagnie compte qu'il vous sera facile de vérifier en consultant les archives de l'Etat, qui sont en la possession de la commission d'ingénieurs et de l'ingénieur de l'Etat, pour la construction ; les livres de l'auditeur et du trésorier de l'Etat, quant à la somme reçue. Quant aux frais de réparations et de bateau, il y a, aux bureaux, des documents qui les établissent.

Nombre de yardes cubes faites, 2,586,060 à 60 cts	$2,151,636 00
Nombre de yardes cubes faites, 2,320,065, à 50 cts	1,160,032 30
Réparations	60,023 85
Avancé à la commission d'ingénieurs pour le bateau employé en septembre 1876 époque de l'inspection des levées	1,200 00
	$3,412,892 15
Reçu de l'Etat	1,970,550 00
Balance due le 1 mars 1876	1,441,340 15
Plus pour travaux exécutés non encore mesurés—soit 329,000 yardes cubes, à 50 cts	100,000 00
	$1,541,340 15

Je suis, avec respect, votre serviteur,

JOHN HENDERSON,

Président de la Compagnie de Levées de la Louisiane.

Décédée, le 19 avril 1876, à Barcelonne-du-Gers, (France), Mme JEANNE AMELINE DUPOUR veuve de JEAN CAZAUX.

Mariée, le 17 avril 1876, à l'église St-Augustin, par le Rév. A. Ozanu, M. E SILVA, de Tampico, à Mlle MARIE FÉLICITE PAJAUD, de la Nouvelle-Orléans. Pas de cartes.

Marié, le 20 courant, à l'église St-Augustin, par le révérend père Subileau, M. SYLVAIN PÉDELAHORE, de Pau, à Mlle JULIE MERCIER, de Grandvillard, Haut-Rhin.

Décédé hier, à 11 heures du matin, à l'âge de dix huit mois, LOUIS TRAPALIN, fils de J. B. Trapolin et de Louise Arambol. Les amis de connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure 112 rue St Charles, entre Union et Poydras.

Décédé hier soir, à 10 heures moins un quart, à l'âge de soixante-sept ans, MANUEL FERNANDEZ, natif de Cadix (Espagne,) et résidant de la Nouvelle-Orléans depuis cinquante ans. Ses amis et connaissances et ceux des familles M. Fernandez, E. Villa et F. Suarez, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui dimanche, à cinq heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire rue d'Amour, No. 425, entre St-Antoine et Bagatelle.

Fallecido ayer noche, á las 10 menos cuarto, á la edad de 67 años, MANUEL FERNANDEZ, natural de Cadiz, España, y residente de Nueva Orleans por los 50 años pasados. Sus amigos y conocidos, y los de las familias M. Fernandez, E. Villa y F. Suarez son invitados asistir entierro que tendrá lugar hoy Domingo á las 5 de la tarde. El cuerpo está depositado en la casa calle de Craps, No. 425, entre Bagatelle et Union.

Mariages et Décès annoncés dans les journaux de la Ville, durant la semaine.

MARIAGES.

Wm. H. Roringer, à Mlle Marie R. Stocker.
F. C. Schorb, à Mlle Mary Schorb.
Felix Rossier, à Mlle Jennie Moffat.

DÉCÈS.

Mrs. Ellen Johnstone, 68 ans, Irlande.
Jeanne Améline Dufour, décédée à Barcelonne, Villaris Ville, Spain.
Manuel Fernandez, 67 ans, Cadiz, Espagne.
Louis Trapolin, 18 mois, Louisiane.
Louise Arambol, 22 ans, fille de Mariano Villa.
Agnes B. Delagrave, 9 ans et demi.
J. Keiser.
Patrick W. Walsh, 5 ans, Irlande.
Capitaine J. B. Nichols, 45 ans, Virginie.
John King, 37 ans, Irlande.
Veuve Marie Bieraye Bonin, 53 ans, ci devant de la N. Orléans, décédée à Paris.
Wm. Wallace Word, 4 ans, décédé au Texas.
Phoebe Ann Lambord, épouse du capt. Lombard, native Girl, 73 ans, épouse d'Eugene D'Hearl.
La